

Agent de loisirs

RNCP229 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	334t
Formacode(s)	42623
Code(s) ROME	G1205
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/08/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

28 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 22 à former et organiser l'évaluation et 6 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
A2NEO	52749093200037	Former et organiser l'évaluation
ACADEMEE	90468475000014	Former
AFEC	42219375500028	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800111	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200520	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200595	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200777	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 28 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp229-agent-de-loisirs/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent de loisirs est une personne qui accompagne les clients tout au long de leurs visites. Il accueille, informe et oriente les visiteurs dans une entreprise de loisirs. Il prend en charge un public lors des files d'attente et participe au fonctionnement des attractions, spectacles ou animations événementielles. L'agent de loisirs vend des produits boutique (produits souvenir, produits culturels, confiserie...) ainsi que des produits de restauration légère durant le séjour des visiteurs.

Il exerce principalement son emploi en présence du public. L'agent de loisirs travaille le plus souvent au sein d'une équipe sous la responsabilité d'un hiérarchique. Il est en lien permanent avec le personnel de sécurité et les opérateurs d'attractions. Son emploi s'exerce sur le site de loisirs sans déplacements à l'extérieur.

Il exerce principalement son emploi en présence du public. L'agent de loisirs travaille le plus souvent au sein d'une équipe sous la responsabilité d'un hiérarchique. Il est en lien permanent avec le personnel de sécurité et les opérateurs d'attractions. Son emploi s'exerce sur le site de loisirs sans déplacements à l'extérieur.

L'emploi d'agent de loisirs s'exerce dans une entreprise de loisirs, ouverte au public, à vocation ludique et/ou culturelle, comportant des attractions, spectacles ou animations événementielles de diverses natures. L'agent de loisirs est en station debout en présence du public, dans un environnement sonore. Il s'exprime en français, dans une langue étrangère (le plus souvent en anglais : niveau A2 du CECRL).

Dans une structure de loisirs, une tenue vestimentaire spécifique peut être imposée. Les entreprises de loisirs peuvent être ouvertes tout au long de l'année ou de manière saisonnière. La durée de travail peut être répartie de manière égale ou inégale, y compris les week-ends et jours fériés.

L'agent de loisirs contribue à l'image de l'entreprise par son comportement, sa présentation personnelle et le respect des standards de l'entreprise. Il se conforme à la réglementation concernant la sécurité, la non-discrimination et les engagements de l'entreprise en matière de développement durable.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Accompagner un public sur un site de loisirs

Accueillir, informer et orienter les visiteurs sur un site de loisirs.

Promouvoir des attractions, spectacles, animations et événements auprès d'un public.

Contribuer au bon déroulement des attractions, spectacles, animations et événements.

2. Participer à l'activité boutique sur un site de loisirs

Contribuer à la gestion des points de vente.

Vendre des produits boutique.

3. Participer à l'activité restauration légère sur un site de loisirs

Contribuer à la production sur les points de vente en restauration légère.

Vendre une gamme de produits en restauration légère.

Blocs de compétences

RNCP229BC01 — Accompagner un public sur un site de loisirs

LISTE DE COMPÉTENCES

Accueillir, informer et orienter les visiteurs sur un site de loisirs.

Promouvoir des attractions, spectacles, animations et événements auprès d'un public.

Contribuer au bon déroulement des attractions, spectacles, animations et événements.

RNCP229BC02 — Participer à l'activité boutique sur un site de loisirs

LISTE DE COMPÉTENCES

Contribuer à la gestion des points de vente.

Vendre des produits boutique.

RNCP229BC03 — Participer à l'activité restauration légère sur un site de loisirs

LISTE DE COMPÉTENCES

Contribuer à la production sur les points de vente en restauration légère.

Vendre une gamme de produits en restauration légère.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les parcs d'attractions ;
- les parcs à thèmes ;
- les parcs de loisirs ;
- les parcs aquatiques ;
- les parcs ludo-éducatifs ;
- les plaines de jeux couvertes ;
- les parcs animaliers ;
- les jardins botaniques ;
- les bases de loisirs ;
- les multiplexes de cinéma.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- opérateur d'attraction, conducteur d'attractions ;
- employé de parcs ;
- employé de restauration légère ;
- vendeur de produits boutique ;
- vendeur cinéma ;
- animateur et présentateur de spectacles adaptés aux parcs de loisirs, d'attractions et à thème.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 611
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	60 %
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 667 €
Selon la branche	6 867 € – 8 218 €
Prise en charge	Branches concernées
7 667 €	Valeur par défaut · 210 branches
8 218 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 672 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
6 867 €	CPNEFP hôtellerie de plein air

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/08/2023
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/229/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	4
Parcours menés à terme	4
Taux d'achèvement	100 %
Période	06/2022 – 09/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	4
Montant total engagé	3 190 €
Coût moyen par dossier	798 €
Durée moyenne	9 h
Période	06/2022 – 08/2022
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.